

**Zeitschrift:** Der Heilmasseur-Physiopraktiker : Zeitschrift des Schweizerischen Verbandes staatlich geprüfter Masseure, Heilgymnasten und Physiopraktiker = Le praticien en massophysiothérapie : bulletin de la Fédération suisse des praticiens en massophysiothérapie

**Herausgeber:** Schweizerischer Verband staatlich geprüfter Masseure, Heilgymnasten und Physiopraktiker

**Band:** - (1956)

**Heft:** 148

**Rubrik:** Verbandsmitteilungen

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 04.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

réflexe myostatique. Plus la tension musculaire augmente, plus l'influx sensitif s'intensifie. Celui-ci aboutit au neurone moteur; de là, il se réfléchit sur le muscle dont il émane, pour en augmenter la tension, mais aussi sur le muscle antagoniste, pour en diminuer la tension. La réflexe myostatique adapte l'intensité de la tension à l'intensité de la résistance que le muscle doit vaincre à chaque instant. Il joue un rôle particulièrement important dans la statique du corps; il ajuste la tension des muscles qui maintiennent la station debout et qui compensent l'action de la pesanteur; ces muscles de soutien, appelés aussi «muscles statiques», peuvent se contracter d'une façon quasi indéfinie, sans fatigue, à condition que ces contractions ne s'accompagnent pas de variation de longueur importante.

Du cervelet, du pédoncule cérébral et des noyaux centraux de la base émanent des influx nerveux qui modifient le tonus de l'unité motrice et l'adaptent aux différentes positions du corps. Ces influx président aux mouvements automatiques et synergiques.

L'influx volontaire atteint le neurone moteur par la voie pyramidale; il déclenche le mouvement volontaire, mais n'exclut pas l'action des autres influx, déjà décrits.

Dans la poliomyélite, la lésion du neurone moteur entraîne la suppression de

toute activité de l'unité motrice; les réflexes myostatiques et automatiques, ainsi que l'influx volontaire sont abolis. La fibre striée ne se contracte plus. Le degré de paralysie d'un muscle est conditionné par le nombre d'unités motrices dont la fonction est détruite. Un muscle paralysé est un muscle dont toutes les fibres sont privées d'influx nerveux provenant des cellules de la corne antérieure. Un muscle parésié est celui qui possède encore un certain nombre de fibres musculaires dont le neurone moteur fonctionne.

L'abolition de l'activité motrice provoque, à plus ou moins brève échéance, des modifications physiologiques et histologiques importantes de la fibre striée: des troubles de l'excitabilité, de la fibrillation et de l'atrophie. Ultérieurement, la fibre musculaire atrophiée peut dégénérer en tissu fibreux.

L'inactivité du muscle paralysé entraîne la suppression de la sensibilité tendineuse, l'abolition du mouvement modifie la sensibilité profonde. Le poliomyélitique perd le sens de la contraction musculaire; sa «mémoire kinesthésique est troublée et l'image motrice s'efface», selon les termes très heureux de Leroy. Or, un malade qui a oublié ce qu'est le mouvement ne l'exécute plus, car il ne sait plus l'exécuter et qu'il ne peut vouloir l'exécuter.

(à suivre)

## Rubrique: nouvelles des sections

La section de Genève s'est réunie en Assemblée générale le 7 mars écoulé; celle-ci s'est déroulée selon le rite habituel: rapports du président, du trésorier, des vérificateurs des comptes, tous approuvés avec remerciements.

Après l'élection du Comité, Mmes Décosterd, Boillat et M. Marti sont comme délégués à l'assemblée qui aura lieu à Bienne le 18 mars.

La cotisation reste fixée à 35 frs.

Le nouveau comité s'est constitué comme suit:

Président: M. H. C. Dutoit

Vice-Prés.: M. C. Marti

Secrétaire: Mme E. Décosterd

Trésorier: M. Chs Grandjean

Adjointe: Mme A. Boillat.

Il vouera toute son attention à la pratique illégale, à l'élaboration de tarifs en rapport avec le coût actuel de la vie.

Le cercle d'Etudes dont M. Marti garde la présidence donnera à nos membres l'occasion de développer leurs connaissances professionnelles.

Votre comité, membres de la section de Genève, est très désireux de soutenir vos intérêts, mais, pour cela, votre collaboration lui est nécessaire, non seulement par le paiement régulier de vos cotisations, mais aussi par votre présence qui sera pour lui un précieux encouragement.

E. D.

# Extrait du Procès-verbal de l'assemblée des Délégués

de la F.S.P.M.P. Bienne, le 18 mars 1956.

Environ 50 personnes assistent à l'assemblée. Sont désignés comme Scrutateurs: MM. Schlageter et Keller; Traducteur: M. Kaspar.

Rédactrice du P.V. de langue française: Mme Décosterd.

Le rapport du Président central mentionne que le comité a voué sa plus grande activité à l'élaboration de la convention entre la Fédération et la Caisse de réassurance pour maladies de longue durée (C.L.M.) Le C.C. a également organisé des cours de perfectionnement pour le traitement de la polio; 2 cours ont eu lieu en Suisse alémanique, un cours est prévu en Suisse romande en collaboration avec le personnel spécialisé des hôpitaux.

Des cours de massage du tissu conjonctif ont eu lieu à Zurich; un cours pour débutants de toute la Suisse sera organisé au cours de l'année.

*Rapport du trésorier:* le bénéfice de l'année écoulée est de Fr. 4945.—. Le capital de la Fédération y compris le Fonds Weser et le fonds du journal se monte à Fr. 18,752.20. Il est rappelé que le fonds Weser est un fonds de secours alimenté par les amendes perçues dans les sections et que le fonds du journal avait été créé par M. Voillat.

*Rapport du bureau de placement.* M. O. Bosshard rappelle que ce bureau a été créé en 1924. Son activité a augmenté avec les années. Les renseignements d'ordre professionnel ont exigé l'expédition de 315 lettres en Suisse et 395 à l'étranger. Ce bureau veille également au maintien et à l'observation des tarifs.

*Rapport des rédacteurs.* M. Rouge déplore la négligence de l'imprimeur en ce qui concerne le texte français.

M. Bosshard se plaint de l'inertie des membres en fait de collaboration rédactionnelle. Il déplore également qu'aucune acquisition de publicité n'ait lieu chez les romands, ce qui maintient notre organe officiel à un prix plus élevé. Si cet état de choses se maintient M. Bosshard proposera à la prochaine assemblée une scission du journal. Il demande aux sections d'examiner quels seraient leurs desiderata en fait d'articles de fond et de les communiquer à l'administration du journal.

*Cotisation à la Caisse centrale* est maintenue à

20 Fr.

*Proposition assurance au décès* n'a pas été acceptée, le Comité central est chargé d'étudier la possibilité de venir en aide aux membres, en cas de nécessité avec l'aide du fonds Weser élargi.

*Membre d'honneur.* Sur la proposition de la section vaudoise M. le Professeur Louis NICOD est nommé membre d'honneur de la Fédération.

*Convention entre la Fédération et la caisse de réassurance pour maladies de longue durée:*

C. L. M. Après quelques explications complémentaires cette convention est adoptée. Le président central précise que chaque membre est libre d'accepter les malades de cette réassurance ou de les refuser. En cas de différend avec cette caisse, on est instamment prié de s'adresser au Comité central et non au Dr Legrand.

*Sauna.* La Fédération a reçu une invitation à assister à un Congrès international à Bielefeld en Westphalie où le Dr Ott de Zurich fera une conférence. Sur son conseil la Fédération sera représentée; c'est M. Zemp, d'Olten, qui sera notre envoyé.

*Assurance sociale invalidité.* M. Bosshard et M. Kunz de Bienne, ont vu, à Berne, les directeurs de cette organisation où seraient englobées toutes les personnes s'occupant d'infirmités, y compris les masseurs qui, ainsi que toute personne telles que les bandagistes, par exemple, seraient rétribués par cette caisse. Le président de cette assurance prévoit des tarifs supérieurs à ceux de la caisse nationale. C'est une chose qui sera organisée dans l'avenir.

*Exposition des travaux féminins Zurich 1958.*

Le comité central désignera une commission qui pourra s'occuper de cette chose sur place. Un crédit est proposé par le président central, notre participation aurait pour but de faire connaître nos possibilités de travail dans différents milieux.

*Election d'un rédacteur de langue française.* M. Rouge ayant donné sa démission, les sections romandes ont proposé M. A. Ruperti qui a été élu à l'unanimité, avec acclamations.

Un bref rapport verbal de quelques sections ont clôturé cette assemblée qui s'est déroulée dans un excellent esprit.

E. D.

## Thiorubrol

### Das geruchlose Schwefelbad

Das geruchlose Schwefelbad, zur Bekämpfung von rheumatischen Erkrankungen, Hautleiden und zur Nachbehandlung von Knochenbrüchen. Thiorubrol greift die Wanne nicht an. Kassenzulässig.

WOLO A.-G. Zürich 50



# PARAFANGO DI BATTAGLIA

*allie l'action thérapeutique du Fango di Battaglia à celle des enveloppements de paraffine*



*Mise en place d'un enveloppement  
des 2 haches (3-4 kg)*

*Ne souille pas,  
la paraffine ne s'écoule pas,  
les poils n'adhèrent pas,  
peut-être stérilisé facilement.*

*Plaques à 1 kg, cart. à 6 et 24 kg*

**FANGO CO. GmbH. RAPPERSWIL SG.**

Tél. (055) 22 457

En outre, dépositaire général de la boue volcanique Fango di Battaglia (sacs à 50 kg)

## VERBANDARTIKEL

mit Marke



sind Vertrauensartikel

### Chemisch reine Verbandwatte

**Floc** in Zickzack-Lagen und Preßwickeln  
**Kanta** praktischer Wattezupfer und Nachfüllpackung  
solide Gazebinde mit festgewebenen, nicht  
fasernd. Kant.; kleinste Breiten 1 und 2 cm

### Gazebinden

**Imperma** in allen Breiten  
wasserfester Wundverband

**Excelsior** elastische Idealbinden

**Elvekla** elastische Verbandklammern

**Compressyl** Salbenkompressen, vorzüglich bei Hautverletzungen  
und Verbrennungen

**Rumex** Taschentücher aus Zellstoffwatte

**Hymona** Damenbinden

**Silvis** Gesichtstüchlein

Interessenten lassen wir auf Wunsch bemusterte  
Offerte zugehen

**Verbandstoff-Fabrik Zürich AG.**

Zürich 8

Seefeldstraße 153

Telephon (051) 24117

## Weleda-Präparate

### Für die Massage

Spezial-Hautöl für die Massage-  
praxis, sowie Everon Hautfunktionsöl  
für den Wiederverkauf.

### Für das Bad

Weleda-Badezusätze, hergestellt  
aus echten ätherischen Ölen, Rosmarin  
Badezusatz, Edeltannen Badezusatz,  
Eucalyptus Badezusatz, Lavendel  
Badezusatz, Badekräuter etc.

Verlangen Sie Muster und Preise,  
sowie die kostenlose Zusendung der  
«Weleda Nachrichten».

Weleda AG Arlesheim



**AZ**  
**THALWIL**



## **MASSAGE-OEL**

Fordern Sie bitte  
Gratismuster an!

belebt und erfrischt die Haut  
und hat einen unaufdringlichen,  
sauberen Geruch. Es dringt oh-  
ne jegliche Schmierwirkung so-  
fort und vollst. in die Haut ein.

**PHAFAG AG., Pharm. Fabrik, Schaan (Liechtenstein)**

### **Dankbare, zufriedene Kunden**

schaffen Sie sich, wenn Sie deren  
Wohlbefinden fördern durch Anwen-  
dung meiner **SPEZIAL-**

#### **Heilkräuterbäder**

lieferbar in 10 Sorten gegen:

Krampfadern Frauenleiden  
Hämorrhoiden Rheuma, Ischias  
Hautausschläge Müdigkeit  
Nervenbad Kinderbad  
Fettsucht Zirkulationsstörungen  
Kuren à 6 und 12 Bäder.

In neutralen Packungen für den Wie-  
derverkauf. Detail Fr. 2.40 pro Bad.  
Spezialpreise für Masseur<sup>3</sup>Badein-  
stitute.

**Alleinhersteller Kräuterhaus**

# **Quinche**

Kronengasse 8, Tel. (065) 2 11 79,  
Solothurn

Verlangen Sie Muster und Offerte.

### **YU-MA bain de boue suisse**

en vente depuis 4 ans en suisse allemande,  
s'obtient actuellement aussi **en suisse ro-  
mande**. Spécialement intéressant pour  
Messieurs les Masseurs, instituts d'hydro-  
et Physiothérapie.

Résultats remarquables dans les cas de  
rhumatisme, arthritisme, lumbago, sciati-  
ques, — affections gynécologiques, troub-  
les circulatoires, obésité etc.

La préparation des bains de boue «Yuma»  
est des plus simples: pas de vase, aucun  
salisement, ni de tuyaux bouchés. 2 dl. de  
«Yuma» par bain complet, et c'est tout.

«Yuma»-moorzerat» spécialement indiqué  
pour applutions locales, (maillots de boue  
médicinale).

Pour tous renseignements, documentation  
etc. s'adresser au **YUMA-SUISSE romande**  
92, rue de Lac, Morges.

### **Redaktion:**

Für den deutschen Teil: Oskar Bosshard, Dorfstr. 32 Thalwil

Für den französischen Teil: A. Rupert, Avenue Druey 11 Lausanne

Administration und Expedition: Schweiz. Masseurverband Thalwil

Insertenteil: Buchdruckerei W. Plüss, Zeughausstrasse 17, Zürich 4

Erscheint 2-monatlich